

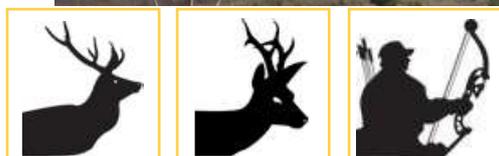
SAINT-PAUL-LE-FROID

Forêt domaniale de la Croix de Bor



LE TERRITOIRE

Au nord-est du département de la Lozère, la forêt domaniale de la Croix de Bor se situe sur le massif granitique de la Margeride, entre 1200 et 1500 m d'altitude. Ce territoire s'étend sur 2100 ha, dont 600 sont spécialement aménagés pour la chasse à l'approche.



Ses atouts pour la chasse

La forêt de la Croix de Bor présente une alternance de peuplements résineux et de vastes zones ouvertes. Elle est équipée de miradors, de hauts sièges et de « tree stand » permettant les tirs à l'affût, notamment au crépuscule. L'ensemble du territoire est bien desservi par le réseau de voirie forestière et ne demande qu'une aptitude physique à la moyenne montagne.

Les prestations proposées

Chasse à l'approche et à l'affût, seul ou accompagné à la carabine ou à l'arc.

La chasse au cerf

Tirs en saison de chasse : les dates d'ouverture et de clôture sont fixées par arrêté préfectoral (tous les jours après le samedi qui suit le 15 octobre).

La chasse au chevreuil

En tirs d'été, du 1^{er} juin jusqu'à la date d'ouverture générale : brocard uniquement aux jours et heures fixés par arrêté préfectoral.

À partir de l'ouverture générale :

- à la carabine : tous les jours ;
- à l'arc : tous les jours.



BON A SAVOIR

Possibilité d'hébergement et de restauration sur place.

La Baraque des Bouviers

04 66 47 41 54 / 04 66 48 48 48

Auberge

04 66 48 36 65



Responsable du territoire

Gilles Savajols

Route d'Estables 48700 Saint-Amans

06 19 72 16 22

gilles.savajols@onf.fr